

COMMUNIQUE DE PRESSE

Campagne territoriale de vaccination – COVID 19



La campagne de vaccination a débuté officiellement dans notre région le 4 janvier dernier. La stratégie nationale de vaccination a pour objectifs de faire baisser la mortalité et les formes graves de Covid-19, de protéger les Français et le système de santé et de garantir la sécurité sanitaire de toutes les personnes vaccinées. Pour rappel, en France, la stratégie repose sur trois grands principes :

- Le libre choix des patients : la vaccination n'est pas obligatoire.
- La prise en charge du vaccin à 100 % par l'Assurance maladie : aucun Français ne doit renoncer à se faire vacciner pour des raisons financières.
- La sécurité : la vaccination se fera dans le strict respect de toutes les règles qui encadrent l'utilisation des produits de santé dans notre pays.

Concernant notre département, six centres de vaccination ont été mis en place dont un au sein de notre Centre Hospitalier Vallée de la Maurienne sur le site de Saint Jean de Maurienne. Notre Centre répond à un cahier des charges élaboré par l'Agence régionale de santé et bénéficie de vaccins provenant des stocks détenus par l'établissement pivot du département, le CH Métropole Savoie.

Les vaccinations débutent le 15 janvier et se dérouleront selon la stratégie du ministère des solidarités et de la santé qui s'appuie sur l'avis de la Haute Autorité de Santé qui recommande de vacciner prioritairement les personnes qui sont les plus à risque de forme grave de la maladie voire d'en mourir. Ainsi, les personnes à qui la vaccination est proposée sont actuellement :

- Les personnes âgées en établissements (EHPAD, Unité de soins de longue durée),
- Les personnes en situation de handicap hébergées en établissement âgés de 50 ans et plus et/ou atteints de comorbidités.
- Les professionnels des établissements médicaux-sociaux, âgés de 50 ans et plus et/ou atteints de comorbidités.
- Professionnels de santé libéraux, âgés de 50 ans et plus et/ou atteints de comorbidités.
- Les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, âgés de 50 ans et plus et/ou atteints de comorbidités.
- Les personnels des services infirmiers à domicile, âgés de 50 ans et plus et/ou atteints de comorbidités.
- Les personnels des services d'aide à domicile, âgés de 50 ans et plus et/ou atteints de comorbidités.

À partir de lundi 18 janvier, les personnes de 75 ans et plus pourront également, si elles le souhaitent, être progressivement vaccinées contre le Covid-19 dans notre centre de vaccination.

Organisation du Centre de vaccination

A compter du 18 janvier 2021 nous débutons les vaccinations AntiCovid. La vaccination se déroulera sur le Centre hospitalier de Saint Jean de Maurienne et **uniquement sur rendez-vous** :

- **Prioritairement** en ligne via **Doctolib - Vaccination Covid-19 - Centre Hospitalier Vallée de la Maurienne**
- Par téléphone au : **04.79.20.71.42**

Le centre de vaccination se situe en Salle PASA sur le Centre hospitalier au rez-de-chaussée de l'EHPAD de la Bartavelle. Un fléchage sera mis en place permettant un circuit entrée / accueil / zone de vaccination / zone de surveillance / sortie.

Le centre sera ouvert 6 jours / 7 du lundi au samedi de 8h30 à 17h avec 2 lignes de vaccination et une équipe dédiée composée d'un médecin, d'infirmiers(ères) et d'une secrétaire médicale.

Les candidats à la vaccination seront accueillis par un secrétariat médical et **devront être muni obligatoirement de leur carte vitale et carte d'identité.**

Enfin, nous tenons à préciser que la situation sanitaire dans notre département reste préoccupante, il est plus que nécessaire de rester vigilant sur l'application des gestes barrière et particulièrement le lavage des mains, le port du masque et la distanciation physique. Y compris lorsque nous sommes vaccinés.

FAQ – *Source ARS Rhône-Alpes*

Puis-je me faire vacciner chez mon médecin traitant ?

La vaccination ne peut se faire à ce jour que dans un centre de vaccination, en attendant qu'elle puisse se faire chez votre médecin traitant ou par d'autres professionnels de santé.

Quelles sont les modalités de vaccination ?

Avant toute vaccination, une consultation pré-vaccinale sera menée par un médecin ou sous sa responsabilité. Quelques questions seront posées au patient à l'oral ou à travers un questionnaire simple permettant de s'assurer que la personne peut être vaccinée : état de santé, absence de contre-indications, recueil du consentement.

En cas de contre-indications, le médecin apportera toutes les explications nécessaires et pourra répondre aux questions posées.

La vaccination contre la Covid-19 est une injection intramusculaire, dans l'épaule le plus souvent, comme la plupart des vaccins. Vous serez ensuite invité à rester 15 minutes sur place par mesure de sécurité, puis vous pourrez rentrer chez vous.

Les 2 vaccins autorisés nécessitent une 2^e injection à J+28 pour le vaccin Pfizer-BioNTech et à J+30 pour le vaccin Moderna.

Ils assurent une protection à 95 % contre la Covid-19, y compris les formes graves.

L'immunité est atteinte en 3 semaines après la 2^e injection et dure au moins 6 mois (au vu des connaissances actuelles). À ce stade, les scientifiques considèrent que les vaccins utilisés sont efficaces **sur le nouveau variant britannique.**

Comme pour tout vaccin, il sera inscrit dans votre dossier santé (carnet de vaccination, attestation, etc.)

Une fois vacciné, il est indispensable de continuer à maintenir le lavage des mains et le port du masque. Même vacciné, vous pouvez porter le virus et le transmettre.

Si j'ai eu le Covid, dois-je me faire vacciner ?

La Haute Autorité de Santé (HAS) estime dans son avis du 17 décembre qu'il n'y a pas lieu de vacciner systématiquement les personnes ayant déjà développé une forme symptomatique de la Covid. Toutefois,

dans le respect des recommandations préliminaires annoncées par la Haute Autorité de Santé, ces personnes doivent pouvoir être vaccinées si elles le souhaitent à l'issue d'une décision partagée avec le médecin. Dans ce cas, il paraît préférable de respecter un délai minimal de trois mois à partir du début des symptômes.

Je viens de recevoir un vaccin contre la grippe saisonnière, existe-t-il un délai avant de recevoir le vaccin contre la Covid ?

D'après les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS), en l'absence de données sur l'administration concomitante des vaccins Pfizer/BioNtech ou Vaccin Moderna avec d'autres vaccins, il est recommandé de ne pas co-administrer un autre vaccin. Un intervalle de 14 jours minimum paraît nécessaire, avant ou après l'administration d'un autre vaccin (pour chacune des doses). Il est conseillé de ne pas faire un autre vaccin dans l'intervalle entre les deux doses de l'un ou l'autre des vaccins.

Faut-il faire un dépistage avant de recevoir le vaccin ?

Il n'est pas utile de se faire tester avant de se faire vacciner. Cependant si une personne est identifiée comme contact à risque, la vaccination doit être repoussée et un test réalisé pour confirmer ou non une infection. Si le test est négatif, la vaccination pourra alors avoir lieu.

Existe-t-il un registre de personnes vaccinées ?

Oui. Il s'agit de « **Vaccin Covid** ». Vaccin Covid est un téléservice développé par la caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM) qui permettra aux personnels soignants d'enregistrer la traçabilité de la consultation de pré-vaccination et de la vaccination. Il n'est développé que pour la vaccination contre le Covid-19 et n'a pas vocation à être utilisé pour d'autres vaccins. Il a été mis en service le 4 janvier.

L'objectif est d'assurer une traçabilité de la vaccination. Les données enregistrées sont : qui a été vacciné, par qui, où, quand, par quel vaccin et quel numéro de lot. Des données similaires sont enregistrées pour la consultation pré-vaccinale. Ces données permettront d'assurer un suivi de la couverture vaccinale et du suivi de la campagne (nombre de personnes vaccinées, taux de personnes âgées vaccinées...). Elles seront également un outil précieux du dispositif renforcé de pharmacovigilance mis en place pour la sécurité des personnes vaccinées.